Réf. Farde e-Assemblées : 2630944

N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/01/2025

Objet : Dossier OPP/2023/136.- Convention entre Bruxelles Environnement et la Ville de Bruxelles pour l'opération «Convention Action Climat».- Avenant SRB.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 17/06/2021, d'autoriser la participation de la Ville à l'appel à projets Action Climat 2021 de Bruxelles Environnement, à l'intention des communes et CPAS bruxellois, pour la mise en œuvre de projets environnementaux durables et d'approuver le dossier de candidature;

Vu la décision du Collège en sa séance du 02/12/2021, d'autoriser la signature de la convention relative au subside portant la référence SUB2021/AV_Bruxeles/APcom/VN/RoiBaudouin ;

Vu que la Ville de Bruxelles a obtenu ces subsides à hauteur de 150.000,00 EUR pour le projet : Stade Roi Baudouin - réacheminement et valorisation des eaux de toiture ;

Vu que la période subsidiée s'étendait initialement jusqu'au 31/12/2024 ;

Considérant que les travaux précités n'ont pas encore été entrepris ;

Considérant que le présent avenant permet d'étendre la période subsidiée jusqu'au 31/12/2025.

Sur Proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : L'avenant à la convention relative à la subvention portant la référence SUB2021/AV_Bruxelles/APcom/VN/RoiBaudouin est adopté.

Annexes :

Convention Action Climat (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Avenant SUB2021/AV_Bruxeles/APcom/VN/RoiBaudouin (Consultable au Secrétariat des Assemblées)